



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES ET
DE L'IMMOBILIER

Bureau des Ressources Humaines

ARRETE N° R02-2016-09-06-002

fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours de deux adjoints techniques de 2ème classe spécialité «Hébergement et restauration »

**Le Préfet de la Région Martinique
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables au corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 8 janvier 2008 fixant les modalités d'organisation du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 2 mars 2015 fixant la composition de la commission de sélection du recrutement des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du Ministère de l'Intérieur du 17 mai 2016 fixant au titre de l'année 2016 le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours pour l'accès au grade d'adjoint technique de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer.

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Martinique,

ARRETE

Article 1er : M. Étienne GUILLET, sous-préfet de Saint Pierre et de La Trinité, est nommé président de la commission de sélection pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Martinique au titre de l'année 2016.

Article 2 : Mme Anne FOLL, ingénieur en chef, directrice de la Plate-forme Interrégionale d'Appui Interministériel à la GRH Antilles-Guyane, est nommée vice-présidente pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Martinique au titre de l'année 2016.

Article 3 : Sont désignés en qualité de membres de la commission de sélection :

- M. Gilles JEANNE, attaché principal chef de la division logistique au Rectorat de la Martinique
- Mme Pierrette CAPRON, secrétaire administrative de classe supérieure,
- M. Lionel LAVIER, secrétaire administratif de classe normale.

Article 4 : En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux de la commission sera assurée par Mme Anne FOLL, vice-présidente.

Article 5 : Le secrétaire général de la Préfecture de la Martinique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de la Préfecture de la Martinique et sur son site internet.

Fort de France, le

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Martinique

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE